

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

- Absolution** des cas réservés, 187 à 191.
- Abstinence** des boissons chaudes favorise la santé et prolonge la vie, 575. — Voir : *Temperance*.
- Abstinence** Dispense pour la vigile de la fête des SS. Pierre et Paul, en 1902, II ; pour le premier janvier en 1901, 241 ; pour le jour de la Toussaint en 1907, 555.
- Actes du Saint-Siège.** Encyclique *Parvum in hoc mundo*, sur l'Eglise, 13 à 12. — Encyclique *Missa Curialis*, sur l'Eucharistie, 17 à 18. — Décret amputant les faveurs déjà accordées pour les exercices du mois du Sacre-Cœur, 101. — Décret de la S. C. des Rites étendant la fête de saint Jean-Baptiste de la Salle à l'Eglise universelle, 127 et suiv. — Encyclique *E Supremi*, pour l'œuvre de Pie X, 153 à 167. — Décret de la S. C. des Rites, ajoutant une invocation nouvelle aux litanies de la Vierge, 217. — Décret *Urbis et Orbis*, permettant une messe votive de l'Immaculée Conception le huitième jour de chaque mois pendant ou au départ du 8 décembre 1901, 218 et suiv. — Dispense de l'abstinence pour le premier janvier 1901, 221. — *Motu proprio*, sur l'action populaire chrétienne, 227 et suiv. — *Instruction sur la musique sacrée*, 213. — Décret *Urbis et Orbis*, sur la musique sacrée, 213. — Encyclique *Ad divi illud*, sur le cinquantième de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, 219 à 271. — Encyclique *Jucunda sumus*, à l'occasion du Bicentenaire de saint Basile le Grand, 273 à 290. — Lettre Apostolique, sur la discipline des clercs, 325 à 329. — Décret prescrivant après les messes basses l'invocation : " Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous ", 331. — Décret accordant une indulgence plénière à l'article de la mort, 331 et suiv. — *Motu proprio*, élevant à la prélature les vicaires généraux et capitulaires, 317. — Lettre Apostolique, élevant M. le chanoine A.-X. Bertrand à la dignité de Protocollaire Apostolique, 317 à 319. — Permission pontificale d'ajouter une nouvelle invocation aux litanies du S. N. de Jésus, 331. — Décret de la S. C. des Rites, sur la